

## **Exode 16.22-36 : le don du Shabbat**

Danielle Drucker, pasteur de l'EEL de Saint Genis Laval (69)  
Dimanche 3 juillet 2011

**Ex 20.8** : « *Pense à observer le jour du sabbat et fais-en un jour consacré à l'Éternel.* »

Quand il était réduit à l'esclavage, le peuple d'Israël était quotidiennement écrasé de corvées. Les Egyptiens leur volaient leur temps, leurs forces. En fait ils leur volaient toute leur vie, tout leur être, allant jusqu'à l'assassinat de leurs enfants. Une fois libéré par et pour DIEU, Israël fut en situation de responsabilité pour gérer son temps, et DIEU lui manifesta sa volonté. Le chapitre 16 du livre de l'Exode rapporte comment le Seigneur donna la manne au peuple durant les 40 années de sa vie dans le désert : les Israélites devaient se lever de bon matin, sortir du camp et ramasser le fin dépôt de manne avant que la chaleur du soleil la fasse fondre. Ils devaient récolter une quantité nécessaire et suffisante pour la nourriture quotidienne de la famille. Ceci pendant 5 jours car le sixième, la récolte devait être doublée afin que le septième jour soit un jour de repos. De plus, aucun stockage n'était permis, hormis celui du sixième jour, sinon la manne devenait une puanteur.

Nous avons déjà examiné la première partie du chapitre 16. Lisons la suite :

**Lecture d'Ex 16.22-36 ; du quatrième commandement du Décalogue : Ex 20.8-11 ; et de Gn 2.1-3.**

C'est en **Ex 16.23**, lors du don de la manne, qu'apparaît dans l'AT la première mention du mot « shabbat » en hébreu ou « sabbat » en français, bien avant que le peuple atteigne le Mont Sinaï. Donc avant que Moïse reçoive les tables de pierre sur lesquelles DIEU inscrira de Son doigt les dix commandements.

La justification de l'institution du shabbat est créationnelle. D'ailleurs, les versets de **Gn 2.1-3**, expliquant le repos de DIEU à l'issue de son œuvre, forment un trait d'union entre les deux tableaux de la Création. Dans le premier

tableau (**Gn 1**), l'être humain est créé à l'image de DIEU, dans le second (**Gn 2**), cet humain est fait de poussière façonnée comme de l'argile par les mains du potier, il est limité bien qu'animé du souffle de son Créateur.

Il y a un texte parallèle au quatrième commandement d'Exode, en **Dt 5.12-15**. Là, l'ordre est le même mais la justification du repos hebdomadaire n'est pas l'œuvre créationnelle de DIEU mais son œuvre de délivrance de l'esclave en Egypte. Etrange n'est-ce pas ? Or, n'oublions pas que l'esclavage égyptien est l'image de l'esclavage de l'humanité dans le péché et la mort. La délivrance d'Israël est une nouvelle naissance qui annonce notre délivrance et notre nouvelle naissance en Christ. Ainsi, le quatrième commandement est en lien avec la Création dans le livre de l'Exode et en lien avec l'annonce de la restauration de la Création dans le livre du Deutéronome.

### **1- L'Eternel, le grand pédagogue...**

Avant toute chose, il faut souligner combien le Seigneur est un grand pédagogue. Lui, le Tout Puissant, se met à la portée d'Israël pour l'enseigner dans le désert et, au travers d'Israël, il nous enseigne encore aujourd'hui. On peut dire que DIEU accompagne sa parole de travaux pratiques grandeur nature ! Il dispense la manne chaque jour sauf le septième et ne permet sa conservation sur plus de 24h qu'entre le sixième et le septième jour. De plus, en ordonnant la constitution d'une jarre-souvenir en **Ex 16.32**, DIEU montre une fois de plus son souci pour les futures générations. Je dis une fois de plus car lors de l'institution de la fête de la Pâque, il était déjà question de l'enseignement des enfants par les parents (**Ex 12.26**).

A l'image de notre Père céleste, nous aussi devons prêter la plus grande attention à l'éducation de nos enfants, une éducation qui associe la parole au geste, l'expérience à l'explication. Ce n'est pas « mon cher petit, fais ce que je dis et ne fais pas surtout pas ce que je fais », ni « fais comme moi et pas besoin d'explication » mais « que ma vie au quotidien soit en harmonie avec mes paroles, que ma bouche et mes actes soient un témoignage fidèle à l'enseignement de notre Seigneur ». Et ma vie au quotidien, c'est d'abord comment je gère mon temps, autour de quelles priorités je vais organiser ma journée, mes semaines, mes années.

**...qui prend soin de toute sa Création**

De plus, l'épisode du don de la manne nous rappelle que nous n'avons pas à prélever dans le milieu naturel plus que nos besoins : le peuple ne devait collecter que ce dont il avait besoin pour vivre. C'est une leçon très actuelle, n'est-ce pas, pour nous qui sommes à une époque où notre planète est gravement menacée par l'exploitation de type prédateur des ressources naturelles sans oublier les dévastations des guerres. Oui, le soin que nous devons porter aux générations futures passe aussi par nos petits gestes quotidiens de respect de la Création, par le discernement pour reconnaître la frontière entre la couverture confortable de nos besoins et le superflu manifeste.

Parler de la préservation de notre environnement à l'occasion de l'épisode du don de la manne, et donc de l'institution de la loi sabbatique, n'est pas un hors sujet. Le repos hebdomadaire concerne tous les êtres humains et les animaux domestiques. De plus, en **Lv 25.2-7**, le Seigneur ordonne un shabbat pour la terre toutes les septièmes années. En effet, c'est Lui le propriétaire de la terre, nous n'en sommes que les gérants :

*« Dis aux Israélites : Quand vous serez entrés dans le pays que je vais vous donner, la terre elle-même se reposera ; pour l'Éternel, vous la laisserez se reposer.*

*Pendant six ans, tu ensemenceras ton champ, et pendant six ans, tu tailleras ta vigne et tu en récolteras les produits.*

*Mais la septième année sera un sabbat, une année de repos pour la terre, on la laissera se reposer en l'honneur de l'Éternel... »*

Avant de parler du quatrième commandement, il apparaît utile de souligner que si le peuple d'Israël est appelé à se reposer complètement un jour par semaine, c'est qu'il travaille les autres jours !

## **2- Que dit l'Écriture du travail ?**

Le travail est une activité ordonnée à l'être humain par DIEU dès la Création. Le travail fait partie intégrante du projet de DIEU pour l'homme et la femme. Le Seigneur leur soumet toute la terre et ce qu'elle contient (**Gn 1.28**), et **Gn 2.15** précise que l'humanité doit garder et cultiver le jardin d'Eden. Mais l'entrée du péché dans le monde va transformer la joie associée au travail en fardeau.

L'Ancienne Alliance, comme la nouvelle, condamnent la paresse. Des paroles très dures sont destinées à ceux qui, toute honte bue, vivent en parasite sur le travail des autres. Paul a écrit sur ce sujet, par exemple en **2 Thess 3.6-13**, exhortant « ces gens là » à manger leur propre pain, à travailler paisiblement. Il réclame même de s'éloigner de ces personnes « qui mènent une telle vie de désordre ».

Notons que le don de la manne par le Seigneur ne correspondait pas au largage céleste de ballots de nourriture prête à la consommation. Les Israélites devaient de bon matin ramasser une fine poudre répandue sur une grande surface. Les commandements de DIEU en faveur des pauvres vont dans le même sens : ordre est donné de récolter ses céréales ou de ramasser ses olives en laissant largement de côté afin que les démunis trouvent suffisamment à glaner, encore fallait-il qu'ils glanent. Ceci ne concerne évidemment pas les enfants, les handicapés ou les malades.

Bon en soi, le travail est devenu après la chute un lieu de manifestation du mal, un moyen d'exploitation et d'oppression. Pris comme fin en soi, le travail est une idolâtrie et là, nous pouvons rappeler la parabole de Jésus en **Lc 12. 16-22** au sujet de cet homme qui plaçait toute sa confiance en ses richesses.

Oui, le travail est souvent transformé en idole et ce n'est pas un hasard si le quatrième commandement du Décalogue est situé à la jonction des trois premiers régissant notre relation au DIEU unique avec le rejet de toute idolâtrie, et des six régissant nos relations sociales. Maintenant, si on compte le nombre de mots hébreux du Décalogue, alors le quatrième commandement constitue exactement le cœur de la charte qui fonde la relation d'alliance entre DIEU et Israël. D'ailleurs, le shabbat est le signe de cette alliance qui est éternelle, comme **Ex 31.16-17** le précise :

*« Les Israélites observeront le jour du sabbat en le célébrant de génération en génération ; c'est une alliance éternelle. Il sera un signe à perpétuité entre moi et les Israélites, car en six jours l'Éternel a fait le ciel et la terre, et le septième jour il a cessé de travailler pour reprendre son souffle. »*

Mais ce signe n'est-il que pour Israël ou est-il universel ?

Selon le prophète Esaïe (**Es 56.1-8**), l'alliance et son signe ont une portée universelle. Les non-Israélites, avec le reste d'Israël, loueront le Seigneur dans le temple appelé « maison de prière pour tous les peuples ». L'observance du

shabbat, dit Calvin, n'est pas pour un âge ni pour un peuple, mais est commun à tout le genre humain. A la question de savoir si la venue de Jésus a aboli le shabbat, Calvin répond « non » car il relève du régime perpétuel de la vie humaine et il ajoute, de façon tranchante « le Seigneur n'a pas simplement commandé aux hommes de se reposer chaque septième jour comme s'il prenait plaisir à notre oisiveté, mais pour que délivrés de toutes autres affaires, nous appliquions plus franchement nos esprits à reconnaître le Créateur du monde » (Commentaire sur Gn 2.3)

Certains théologiens, au contraire, disent qu'avec la venue de Jésus chaque jour de la vie chrétienne s'écoule dans le repos de DIEU, il n'y a plus de raison de faire une distinction entre les jours. Pour eux, la loi sabbatique est devenue caduque.

Alors, la grande question est bien sûr :

### **3- Faut-il respecter le shabbat aujourd'hui ?**

C'est vrai qu'aujourd'hui, et particulièrement en France, le shabbat ne semble guère poser de problème de conscience. Cela ne va peut-être pas durer, et il faut le souhaiter, car le repos dominical pour tous est très sérieusement entamé, étant petit à petit rogné par de multiples biais. Actuellement, il y a plus de 6 millions de salariés qui travaillent le dimanche, soit presque 30% d'entre eux. Pour le moment, seule la CGT défend le repos dominical, ce qui ne manque pas d'humour mais c'est vraiment triste car la discrétion des chrétiens est impressionnante.

Pourquoi respecterions-nous un jour commun et complet de repos hebdomadaire ?

- d'abord, nous l'avons vu, parce que c'est l'un des dix commandements. Peut-on considérer les neuf autres comme universellement valables et négliger celui-là ?

- son lien à la Création et à l'annonce de la restauration de celle-ci signent sa dimension universelle.

- en respectant ce repos, Israélites et non-Israélites manifestent leur attachement à l'Eternel, comme l'a dit Esaïe. Et nous, chrétiens, manifestons ce même attachement par et en Jésus-Christ. Nous refusons l'idolâtrie du travail. Nous

rappelons que notre temps appartient au Seigneur. Le culte est le cœur de ce repos ensemble et en l'honneur de DIEU.

Il est vrai que l'auteur de l'épître aux Hébreux a souligné le sens spirituel du shabbat (c'est le repos éternel dans la présence de Dieu et, dès maintenant, le repos de la foi), mais comme le relève Emile NICOLE, professeur d'hébreu et d'AT de la faculté de théologie de Vaux-sur Seine : ce n'est pas l'absence de jour mis à part pour DIEU qui manifestera que tous mes jours lui appartiennent ! Serions-nous à ce point détachés du monde pour pouvoir saisir les réalités spirituelles sans leur donner de forme concrète ? Et puis, le chrétien qui se prétend libre à l'égard de la loi, est-il aussi libre à l'égard du travail ? Est-il aussi libre à l'égard de son ravitaillement au marché ou de ses loisirs ?

- par Ses commandements, notre Seigneur ne veut pas nous brimer, loin s'en faut. Il manifeste sa bienveillance. D'ailleurs, seul DIEU peut donner un tel commandement ! Si l'humanité était livrée à elle-même, si le Seigneur ne freinait pas le mal, alors il ne faut pas en douter : l'humanité serait livrée à l'exploitation 24h/24, 7j/7 par une poignée de violents qui eux, ne travailleraient pas.

Ce jour est un merveilleux cadeau : c'est un temps pour la joie, le repos, l'adoration. C'est le seul moment de gratuité (même s'il y a une collecte durant le culte !), sans obligation de succès, d'efficacité, de rentabilité.

Soyons fous, cet après-midi prenez le temps d'imaginer une société qui respecterait réellement un jour de repos commun, hebdomadaire, pour les hommes, les bêtes, la terre. Comment seraient nos villes, notre agriculture, notre industrie, nos relations... ?

### Quel jour de la semaine faut-il mettre à part pour le Seigneur ?

Tous les théologiens sont d'accord, le dimanche n'est pas le jour du shabbat. Celui-ci a toujours commencé le vendredi soir pour s'achever le samedi soir. Durant la période apostolique, le premier jour de la semaine correspondant à notre dimanche, fut appelé « le jour du Seigneur » puisque Christ est ressuscité ce jour-là, mais il n'a jamais été considéré comme un shabbat chrétien, ni comme un jour de repos. C'est lors du concile de Laodicée, en 386, que le jour du repos pour l'Eglise fut fixé au dimanche, et l'Eglise catholique le confirma au concile de Trente en 1562 car beaucoup le contestaient. Il n'y a donc rien de

ridicule à vouloir respecter le jour hebdomadaire du repos le samedi, c'est même biblique. Toutefois, nous sommes héritiers de la tradition du dimanche qui organise le temps de notre société et vouloir honorer le jour de la résurrection du Christ n'a non plus rien de ridicule. Comme le souligne fort bien Emile NICOLE, il est peu probable que le Père céleste s'offense de l'honneur fait à son Fils.

Il me semble que l'important c'est de mettre réellement à part, ensemble, un jour donné de la semaine pour DIEU, pour cultiver notre relation avec lui et avec notre prochain car c'est un acte collectif, sauf à vivre comme un ours.

### Comment concrètement mettre ce jour à part ?

Jésus n'a pas aboli le sabbat, il l'a réécrit dans nos cœurs de chair avec l'Esprit Saint. Ce jour-là, il se rendait à la synagogue, annonçait la Parole de Dieu. Mais il a dénoncé une loi imprimée dans des cœurs de pierre, il a rejeté le légalisme outrancier qui accompagnait l'observance du sabbat. Ce dernier était devenu une fin en-soi, une aliénation, au lieu d'être le signe de la libération, de la rédemption. C'est pourquoi, là encore, Jésus a défendu l'urgente priorité de la charité, du secours à porter au prochain, sur la pratique méticuleuse d'un commandement. Car « *Le sabbat a été fait pour l'homme, et non pas l'homme pour le sabbat. C'est pourquoi le Fils de l'homme est aussi maître du sabbat.* » (Mc 2.27-28)

Si le sabbat ou plus largement le jour de repos hebdomadaire a été fait pour l'homme, il faut s'en réjouir et en jouir pour honorer celui qui en est le maître. Sans tomber dans des règles sans fin et absurdes, il est souhaitable que chacun pose des balises, si possible avec l'adhésion de toute la famille, pour protéger ce jour de repos, sinon avec le temps nous partons à la dérive. Et il est indispensable d'organiser le temps de ce jour autour du culte et, si l'occasion se présente, autour de la vie fraternelle, car là est la priorité absolue de ce jour.

Dans la lettre aux Hébreux, nous lisons : « *N'abandonnons pas notre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns; mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour.* » (Hé 10.25)

## Conclusion

Enfin, je reprendrai les termes de Ronald BERGEY, professeur d'hébreu et d'AT à la faculté de théologie d'Aix-en-Provence : « Le repos du DIEU créateur au septième jour, après six jours de travail, montre à l'homme l'exemple à suivre pour son propre bien-être physique et spirituel. » et, ajoute-t-il, ce jour de repos hebdomadaire, le chrétien est « convoqué par son commandement à adorer le Créateur et Rédempteur, l'auteur du repos éternel. Comme le Seigneur a fait, comme il vous le demande, sanctifiez ce jour de repos ! Bénissez le Seigneur pour ses œuvres et ses bienfaits, bénissez les autres pour son œuvre en eux ! »

Amen

R. BERGEY, « Des méditations sur la pertinence du sabbat pour le chrétien »

E. NICOLE, *Croquis de randonnées bibliques*, Vaux-sur-Seine, Edifac, 2010.